



**Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé**  
**14 Avenue Duquesne 75350 Paris**

Paris, le 10 avril 2018

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer de la création du Syndicat National des Médecins Remplaçants en Hôpitaux (SNMRH) en date du 28 Mars 2018.

La création de ce syndicat est la conséquence de la publication du décret 2017-1605 du 24 Novembre 2017 baissant la rémunération des médecins remplaçants de 30% jusqu'en 2020. Ce décret fait suite au rapport du député VERAN, accusant, sur des arguments approximatifs voire fallacieux, les médecins remplaçants d'être responsables d'un déficit de 500 millions d'euros par an des hôpitaux publics.

Le but du SNMRH est de structurer et défendre le statut ainsi que les intérêts des médecins remplaçants dans les établissements publics de santé tout en améliorant l'offre de soins car les médecins remplaçants font partie intégrante du système sanitaire qui ne pourrait tenir sans leur intervention.

Les médecins remplaçants ne peuvent accepter d'être traités de « mercenaires » et de « mafieux » ou d'être indexés sur le déficit des hôpitaux publics de France, lequel est structurel. La plus-value des médecins intérimaires dans les établissements publics de santé, qui sont en pénurie chronique de praticiens, n'est plus à démontrer. Nous vous rappelons aussi que la rémunération des médecins remplaçants (qui n'a pas été revalorisée depuis 15 ans) intègre les primes de précarité, les congés payés, l'indemnité de fin de mission à l'identique de n'importe quelle profession intérimaire. Elle correspond à un taux horaire de 50 euros, ce qui n'est en rien exceptionnel pour des professions qui ont un diplôme universitaire de dix ans et plus.

Nous espérons très rapidement être reçus pour vous faire part de nos propositions afin d'améliorer l'offre de l'intérim médical dans les hôpitaux publics et donc l'efficacité et la qualité de soins pour nos concitoyens.

Dans l'attente, nous vous informons que le SNMRH fort de plus 1300 adhérents et sympathisants demanderait à tous les médecins remplaçants d'éviter la collaboration avec les hôpitaux appliquant le décret 2017-1605 du 24 Novembre 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre des solidarités et de la santé, l'expression de ma très haute considération.

Pour le Syndicat National des Médecins Remplaçants en Hôpitaux

La Présidente

Docteur Lynda DARRASSE

Le Secrétaire

Docteur Abdelaziz HANAF